

À LA UNE

D'un site en construction à un site accessible

Formulaire pour l'accompagnement des écoles

Dates des rencontres de l'équipe en adaptation scolaire

La trajectoire d'intervention

Services en orthophonie

Mesure 30810

Cours à domicile

Cadre de référence

Formation déficience auditive

Adaptation scolaire et services complémentaires – primaire

En ce début d'année, l'équipe du secteur de l'adaptation scolaire tient à vous souhaiter une excellente rentrée 2017-2018 ! Visitez le site SÉ-CSDN, onglet « Adaptation scolaire », « Mandats du personnel » pour connaître les rôles et responsabilités des conseillers et conseillères pédagogiques en adaptation scolaire.

Au plaisir de vous accompagner !

D'un site en construction à un site accessible

En 2016-2017, le site des Services éducatifs – secteur Enseignement général était officiellement lancé.

Si ce n'est déjà fait, vous constaterez que le contenu de la section réservée à l'adaptation scolaire se déploie peu à peu. À notre grand contentement, nous délaierons peu à peu « l'intranet » pour regrouper en un seul endroit tout document pouvant être d'intérêt pour vous.

Vous constaterez également que les offres de formation sont également regroupées sous un seul et même onglet. Qu'une offre provienne du secteur régulier, du secteur de l'adaptation scolaire, d'une ressource régionale, vous trouverez tout à portée des yeux, et ce, en un seul clic ! Nous insistons également sur le fait que toutes formations disciplinaires offertes par nos collègues du secteur régulier sont ouvertes autant aux gens du régulier qu'à ceux de l'adaptation scolaire. Tout enseignant concerné par le programme visé est invité à s'y inscrire. Certains éléments du contenu devront sans aucun doute être adaptés par l'enseignant à son contexte et aux besoins de ses élèves. Si toutefois l'enseignant a un doute sur la pertinence ou non de sa présence à une formation disciplinaire liée aux programmes de formation, ou si la personne n'est pas certaine que la formation convient à sa réalité, vous pouvez l'inviter à communiquer directement avec le conseiller pédagogique de la discipline concernée.



Formulaire pour accompagnement des écoles par les conseillères pédagogiques en adaptation scolaire

Ce document est actuellement accessible sur le site Internet SÉ-CSDN. Il doit être transmis à la conseillère pédagogique lorsqu'un besoin est exprimé. La mise en place de ce formulaire permet de prioriser « la priorité des priorités » parmi « l'urgence des urgences ». Comme nous désirons être pertinentes et efficaces, le motif de référence de même que l'envoi des documents requis deviennent un guide pour une réponse, un accompagnement et des outils adéquats.

Nous attirons votre attention à savoir que les conseillères pédagogiques sont en rencontre d'équipe en matinée, un mercredi aux quinzaines. À moins d'une situation qui exige une intervention immédiate, elles sont donc requises aux Services éducatifs aux dates suivantes :

Dates des rencontres de l'équipe en adaptation scolaire		
23 août 2017	13 décembre 2017	11 avril 2018
6 septembre 2017	21 décembre 2017	25 avril 2018
20 septembre 2017	17 janvier 2018	9 mai 2018
4 octobre 2017	31 janvier 2018	23 mai 2018
18 octobre 2017	14 février 2018	6 juin 2018
1er novembre 2017	28 février 2018	21 juin 2018
15 novembre 2017	14 mars 2018	22 juin 2018
29 novembre 2017	28 mars 2018	

La trajectoire d'intervention et les outils qui l'accompagnent.

Un simple rappel sur l'utilisation de ces outils pour les élèves présentant des besoins spécifiques. Ils sont accessibles sur le site des SÉ sous l'onglet « Adaptation scolaire » / « Trajectoire d'intervention ». À noter qu'ils aident à structurer les responsabilités de tout un chacun.

La trajectoire d'intervention est l'outil qui nous guide dans le continuum d'interventions au regard des mesures adaptatives en classe, des mesures concertées et de la participation des services complémentaires. Les rôles et responsabilités sont ainsi définis et la mise en place du plan d'intervention devient un incontournable face à la persistance de la problématique. Les autres avenues possibles (comité d'expertise, ÉI) sont aussi inscrites afin d'élargir les partenariats et envisager d'autres pistes de solution dans le but d'offrir le meilleur service à l'élève. Nous vous suggérons de la rendre visuellement accessible à tout votre nouveau personnel puisqu'elle est l'instrument de prédilection de nos actions.



Le formulaire de référence ayant fait l'objet d'une consultation auprès du comité paritaire se voit actualisé et collé à la trajectoire d'intervention. Cette fiche se veut l'instrument à transmettre à la direction afin qu'elle soit sensibilisée aux besoins particuliers d'un élève au regard des demandes de référence pour des services complémentaires (orthopédagogie, psychologie, orthophonie).

L'application de la trajectoire d'intervention est un outil de consignation qui garde des traces de nos interventions et qui fait état du portrait de l'élève sur une période de 4 années consécutives. Elle sert d'abord à favoriser l'échange d'informations, d'une année à l'autre, à poursuivre les moyens à succès et, inversement, à éviter les redondances infructueuses. De plus, elle aide à déterminer les meilleurs services pour l'élève.

Enfin, un « petit nouveau » qui a été développé grâce aux travaux effectués lors des rencontres interprofessionnelles 2016-2017 du réseau de l'Aubier en collaboration avec l'équipe de l'adaptation scolaire, le *Guide d'utilisation du formulaire d'application de la trajectoire d'intervention de la CSDN*. Ce guide a été développé avec le souci d'harmoniser les pratiques des professionnels du réseau dans l'utilisation de la trajectoire et de les rendre explicites à l'ensemble des acteurs.

Services en orthophonie

L'équipe des orthophonistes vous invite à faire appel à leur service lors de vos rencontres de suivi en septembre, mais également dès qu'un élève bénéficie de leur service. En effet, elles détiennent des informations et peuvent d'ores et déjà jouer un rôle-conseil pour les enseignants qui accueillent un enfant présentant des besoins spécifiques au niveau du langage, qu'il s'agisse d'une difficulté ou d'un trouble. Vous trouverez ci-après le nom de l'orthophoniste associée à votre école. Elles attendent votre appel et elles se feront un plaisir de participer à votre rencontre multidisciplinaire de début d'année.

Etablissement	Nom de l'orthophoniste
Caravelle (classe CAA)	Andréanne Dontigny
Berge / Chêne / Falaise	
Ste-Thérèse / Épervière	
Mennais + Clé d'Or (classe DGA)	
Quatre-Vents	À confirmer (en remplacement de Julie Parent) (en remplacement de Lisabelle Lemay)
Grand-Voilier	
Chanterelle	
Plein-Soleil (classe DGA)	Renée Lessard
Petits-Cheminots (classe langage 1 ^{er} cycle)	
St-Louis-de-France	Marie-Josée Pineau
Petits-Cheminots	
Grand-Fleuve (2 classes langage + classes CAA et DSPS)	Véronique Caron
Envol (classe langage secondaire)	



Martinière	Marie-Noëlle Bourque
Du Bac	
Dominique-Savio + Tournesol + Ruche	Julie Asselin-Drouin
Odyssée	
De l'Étoile	Sophie Duchesneau
Auberivière	
Notre-Dame d'Etchemin	Danielle Levasseur
Ruisseau / Ste-Marie	
St-Dominique	Charleen Dussault
Moussaillons / Du Boisé	
Belleau / Gagnon	Carole-Anne Déry
Charles-Rodrigue	
St-Joseph (CATSA)	
Rose-des-Vents (2 classes CATSA et CLIP)	Isabelle Boulanger
Clair Soleil	
Ste-Hélène	
Nacelle (classe PADI)	Marie-Christine Gasse
Alizé / Mousserons (classe CISS et CISA)	
Taniata	
Source (classe CISS)	Élise Gamache
St-Joseph (classe CATSA)	
Notre-Dame (classes DGA)	
Étienne-Chartier / Amitié	

Mesure 30810

Pour toutes les informations relatives à la mesure 30810 (volets 1 et 2), veuillez vous référer à l'adresse : <http://genevievemoreau.wixsite.com/cpadaptationscolaire/mesure-30810> . Vous y retrouverez : les balises de gestion et l'ensemble des formulaires que vous devrez utiliser pour déposer une demande. Il est à noter que pour les volets 1 et 2 dédiés aux élèves HDAA, une demande peut être déposée en tout temps pendant l'année. Pour le volet 2 (élèves à risque), les demandes sont traitées à deux moments dans l'année par un comité composé de trois personnes : une conseillère pédagogique en adaptation scolaire, une orthophoniste et un technopédagogue. Voici le calendrier relatif au traitement de ces demandes (qui se retrouve aussi dans les balises de gestion) :



Dates importantes à retenir relativement au traitement des demandes de mesure 30810 pour les élèves à risque			
1 ^{re} journée	Réception des dossiers : Du lundi 27 novembre 2017 au vendredi 1 ^{er} décembre 2017, au plus tard à 16 h	Traitement des demandes par le comité : Lundi 4 décembre 2017	Envoi des réponses et recommandations : Jeudi 14 décembre 2017
2 ^e journée	Réception des dossiers : Du lundi 2 avril 2018 au vendredi 6 avril 2018, au plus tard à 16 h	Traitement des demandes par le comité : Lundi 9 avril 2018	Envoi des réponses et recommandations : Mardi 17 avril 2018
Traitement des demandes pour les élèves HDAA			
Un dossier peut être envoyé en tout temps et le traitement de toutes les demandes reçues sera fait mensuellement. Faire l'envoi à madame Johanne Bergeron.			

Si vous avez des questions ou simplement besoin de clarification, n'hésitez pas à nous écrire en utilisant l'adresse : mesure30810@cnavigateurs.qc.ca

Cours à domicile

Les informations et les formulaires concernant les cours à domicile se trouvent sur le site des SÉ, onglet « Adaptation scolaire ».

Cadre de référence

Nous vous invitons à faire connaître à votre nouveau personnel et à rappeler aux autres membres de l'équipe qu'un cadre de référence sur les mesures contraignantes encadre de balises les situations d'élève en crise.

Il est également important de se rappeler l'importance de produire un rapport détaillé lorsqu'une intervention de ce type est nécessaire. Les documents à l'appui sont disponibles sur l'intranet sous l'onglet : Secrétariat général/Recueil de gestion/Direction générale/3.15 ou via le lien suivant : [Cadre de référence sur les mesures contraignantes](#).

Nous vous rappelons également que les documents de référence de la CSDN sur la gestion de crise tel que le napperon sont sur l'intranet. Ce napperon présente les éléments à prendre en compte lors d'une gestion de crise, vous pouvez y accéder via le lien suivant : [napperon gestion de crise](#). Nous vous invitons à le reproduire et à le mettre à la disposition des intervenants.



Formation déficience auditive

Compte tenu des activités pédagogiques offertes le 22 septembre se déroulant simultanément avec la formation sur la déficience auditive, une nouvelle date est proposée aux enseignants qui accueillent un enfant présentant ce handicap. Nos partenaires du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) offriront donc cette formation le 3 octobre prochain au CRDP-CA situé à Charny, et ce, à compter de 8 h 30. Vous pouvez vous inscrire via le lien d'inscription qui se trouve dans l'offre de formation disponible sur le site des SÉ.